



QU'EST-CE QU'UNE SCOP ?

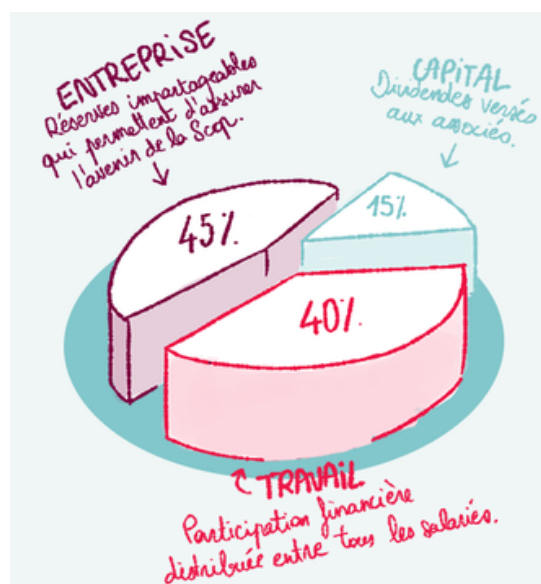
Une **Société Coopérative et Participative**, autrement dit une " SCOP ", est une société commerciale au statut juridique coopérative, qui s'exerce de façon démocratique.

LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT D'UNE SCOP

En effet, les salariés ont la particularité d'être tous considérés comme des associés majoritaires ou des co-entrepreneurs. De là, ils possèdent alors 65% des droits de vote lors des grandes décisions à l'assemblée générale selon le principe " **un associé = une voix** ", qu'importe le capital détenu par chacun; et détiennent au minimum 51% du capital social, ce qui implique une gouvernance démocratique. Les grandes décisions sont donc prises par les salariés comme l'élection du dirigeant par exemple.

Au sein d'une SCOP le partage du pouvoir, des risques, de l'information et du profit sont équitables. Les bénéfices de l'entreprise sont donc redistribués équitablement en trois parts distinctes :

- Une part attribuée aux réserves de l'entreprise ("part entreprise") afin de renforcer ses fonds propres et ainsi assurer l'avenir et le développement de la SCOP (45%).
- Une part pour tous les salariés ("part travail") qui complète leur rémunération (40%).
- Une part pour les associés ("part capital") sous forme de dividendes (15%).



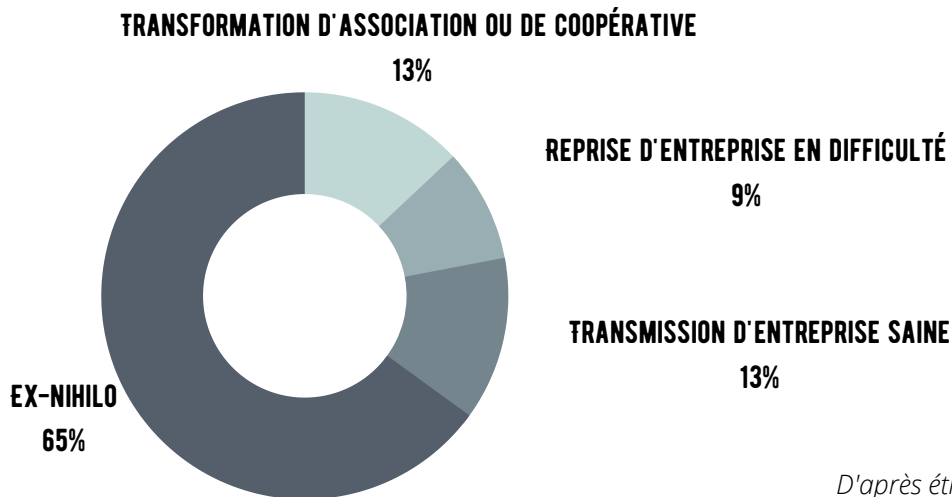
Source: les-scop.coop

Les associés mettent en commun leurs compétences et leurs savoir-faire au service d'un projet dans le but de progresser au même rythme et garantir la pérennité de l'entreprise. Une SCOP peut également se développer à l'international mais reste une entreprise du territoire, c'est-à-dire que son centre de décision reste là où elle a été créée, sans risque de délocalisation.

Le statut de SCOP peut convenir à toutes les entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales, de services ou encore artisanales, mais également à des professions libérales réglementées, tels que les métiers d'avocat ou encore d'architecte. Ce modèle d'entreprise est innovant et favorise l'équité, la participation, et l'implication des salariés au travail.

Il y a plus de 3 500 coopératives en France dans lesquelles travaillent plus de 60 000 salariés (+ 20% depuis 2016) pour un chiffre d'affaires total de 4,5 milliards d'euros. Près de la moitié des SCOP appartiennent au secteur des services; l'industrie et la construction en compte chacun près de 1/5, alors que 1/4 des SCOP se répartissent dans les secteurs du commerce, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture ou encore du transport. La plupart des SCOP sont créées **ex-nihilo** (65%), c'est-à-dire à partir de rien.

Sociétés coopératives par origine de création (fin 2019) :



Les SCOP font partie de la grande famille des coopératives (COOP) qui repose sur sept principes fondamentaux :



Source: les-scop.coop

Enfin les SCOP présentent aussi des inconvénients, car il s'agit de sociétés qui ne peuvent pas être revendues et donc d'investissements de long terme. De plus même s'ils élisent un dirigeant, tous les salariés sont propriétaires de l'entreprise et participent aux décisions, cela peut alors amener à des désaccords entre les salariés et générer des conflits.